



MAIRIE DE RUE

RUE, le 7 décembre 2021

AVIS

*_*_*_*_*_*

Conformément aux articles L.2121-7 à L.2121-10, L.2122-17 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous inviter à assister à la séance du conseil municipal qui aura lieu le

LUNDI 13 DECEMBRE 2021 à 18 H

Salle du Conseil Municipal

Avec l'ordre du jour suivant :

1. PV séance du 28 octobre 2021
2. Urbanisme
 - 2-1 Déclassement rétroactif de parcelles / échange commune de RUE – Carrefour
 - 2-2 Adhésion au syndicat mixte ouvert A.G.E.D.I (logiciel d'urbanisme)
3. Personnel
 - 3-1 Création d'un groupe de travail sur la restructuration de la mairie
4. Finances
 - 4-1 Budget Commune – DM n°2
 - 4-2 Budget Commune – demande de subvention club loisirs et détente
 - 4-3 Budget Commune – travaux de réhabilitation et rénovation énergétique des anciens logements de fonction du groupe scolaire Gabriel Deray (pavillons) – demande de subvention
 - 4-4 Budget Commune – implantation de deux réserves incendie à Larronville – demande de subvention
 - 4-5 Budget Commune – aménagement piéton/PMR de l'accès à la cité scolaire du Marquenterre – demande de subvention
 - 4-6 Budget Commune – création d'un parcours sportif aux étangs de Lannoy – demande de subvention
 - 4-7 Budget Commune – création d'une aire de jeux au stade des Frères Caudron – demande de subvention
 - 4-8 Budget Commune – modernisation de l'éclairage public – centre-ville – demande de subvention
 - 4-9 Budget Assainissement – remplacement du poste de refoulement dit « Savreux » - demande de subvention
 - 4-10 Budget Eau – connexion des réseaux AEP entre la route d'Arry et le hameau de Canteraine – demande de subvention
 - 4-11 Budget Eau – renouvellement du réseau EAP de la de la Fontaine – demande de subvention
 - 4-12 Budget Eau – renouvellement du réseau AEP de la route de Saint- Firmin
5. Questions diverses/Communication – Droit d'initiative

Pour rappel : Selon l'article 5 du règlement intérieur adopté en séance le 28 mai 2020
« les membres du conseil municipal peuvent exposer en séance des questions orales ayant trait aux affaires de la commune. Le texte des questions est adressé 48 heures avant une réunion du conseil ».

Le maire,
Jacky THUEUX

